

<http://www.saint-loubes.fr/Logements-d-urgence.html>

Logements d'urgence

- Menu Principal - Démarches et services - Solidarité -



Date de mise en ligne : mardi 19 février 2019

Copyright © Saint-Loubès - Tous droits réservés

Présentation des logements d'urgence.

Présentation

Un logement d'urgence permet de reloger temporairement une personne ou une famille ayant subi un accident de la vie ou des dommages sérieux dans son logement.

Localisation :

- ▶ Saint-Loubès : 2. Adresse : rue Max Linder.
- ▶ Saint-Sulpice-et-Cameyrac : 3

Historique

C'est la commune de Saint-Loubès qui est à l'origine de la présence de logements d'urgence sur le territoire de la Communauté de communes. Les deux logements de Saint-Loubès ont en effet été inaugurés en 2012.

Saint-Sulpice-et-Cameyrac accueille trois nouveaux logements d'urgence depuis l'été 2018.

Coordonnées du service

Centre intercommunal d'action sociale

Communauté de communes du secteur de Saint-Loubès
30 Bis chemin de Nice - CS 80018
33452 SAINT-LOUBÈS Cedex
Tél : 05 56 78 91 11
E-mail : cdc.saintloubes@free.fr

CCAS de Saint-Loubès

Responsable du service : Dominique Diguët

Mairie
48 rue du Stade - BP56 - 33451 SAINT-LOUBÈS Cedex
Tél : 05 57 97 16 05 (ligne directe) / 05 57 97 16 16 (standard mairie).
E-mail : d.diguët@saint-loubes.fr

Les élu(e)s de Saint-Loubès

Marianna Rundstadler

7e Adjointe au Maire : Affaires sociales, Solidarité